

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Sivry-la-Perche

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022

Date de la convocation : 14 février 2022

Date d'affichage : 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mickael HIRAT, maire.

Présents : CORDIER FRANCIS, DOGUET STEPHANIE, DROCOURT VIRGINIE, DROUET Jean-Marie, GILLE JEROME, HIRAT Mickaël, HIRAT PASCAL, MILLET LAURENCE, PEYRARD BENJAMIN, RICHARD ANNE-MARIE

Représentés : COURTIN-HENRION VANESSA par HIRAT Mickaël

Secrétaire : Madame MILLET LAURENCE

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2022_01 - DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION DE L'EGLISE

L'objectif principal de ce projet est de réhabiliter l'Eglise afin de sécuriser et entretenir le Patrimoine. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aides financières auprès de différents financeurs.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui des demandes de subvention est le suivant :

Nature des dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	pourcentage
Plafond	53 642,14 €	Autofinancement		
Couverture – Charpente		Dont emprunt	57 775,65 €	29,57 %
Electricité	99 520,30 €	Dont autres ressources		
Chauffage	18 943,25 €	Aides publiques sollicitées :		
Vitraux	6 475,00 €	- DETR		
	16 759,70 €	-Département	83 996,37 €	43,00 %
		-Région	15 684,00 €	8,03 %
		-Fondation du Patrimoine	33 984,37 €	17,40 %
		-Sauvegarde de l'ART	2000,00 €	1,02 %
			1900,00 €	0,97 %
Total (coût global de l'opération en HT)	195 340,39 €	Total des recettes	195 340,39 €	100 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** l'opération de réhabilitation de l'Eglise et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès de différents financeurs ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2022_02 - DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION LAVOIR RUE DU BUT

L'objectif principal de ce projet est de rénover charpente, couverture et zinguerie du lavoir rue de But afin de sécuriser et entretenir le Patrimoine.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aides financières auprès de différents financeurs.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui des demandes de subvention est le suivant :

Nature des dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	pourcentage
Couverture – Charpente	26 485,67 €	Autofinancement Dont emprunt Dont autres ressources Aides publiques sollicitées : - DETR -Département -Région	7 927,16 € 9 799,70 € 3 461,68 € 5 297,13 €	29,93 % 37,00 % 13,07 % 20,00 %
Total (coût global de l'opération en HT)	26 485,67 €	Total des recettes	26 485,67 €	100 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** l'opération de réhabilitation du Lavoir rue de But et les modalités de financement
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès de différents financeurs ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2023_03 - TRAVAUX SYLVICOLES 2022

Monsieur le Maire présente le devis de l'Office National des Forêts concernant les travaux sylvicoles pour 2022 pour la somme de 694,62 euros HT.

Il propose à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents, les travaux sylvicoles pour 2022 pour la somme de 694,62 euros HT.

Et **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30 .

Fait à SIVRY LA PERCHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Mickael HIRAT

